

1.10

LE SANS-ATOUT INUSITÉ

Cette enchère ne peut jamais être déclarée en situation d'ouverture, il s'agit toujours et uniquement d'une SURENCHÈRE D'OUVERTURE. Par ailleurs, cette surenchère d'ouverture peut survenir dans plusieurs contextes différents ayant, cependant, un *dénominateur commun* pour permettre de reconnaître la signification de cette enchère.

On peut définir la déclaration dite à SANS-ATOUT INUSITÉ de la manière suivante.

PRINCIPE 1.10:1 DÉFINITION DU SANS-ATOUT INUSITÉ

Il s'agit d'une enchère défensive (surenchère d'ouverture) artificielle décrivant la possession de DEUX BONNES SUITES EN MINEURES qui s'annonce à Sans-Atout dans un contexte inusité pour permettre de faire la différence avec une description à Sans-Atout naturel.

La difficulté de ce concept réside davantage dans l'identification de son contexte spécifique que dans sa signification. Voyons d'abord les exigences pour déclarer une SURENCHÈRE D'OUVERTURE à SANS-ATOUT INUSITÉ étant donné qu'elles sont relativement simples.

**PRINCIPE 1.10:2 EXIGENCES POUR UNE SURENCHÈRE
D'OUVERTURE À SANS-ATOUT INUSITÉ**

Une surenchère d'ouverture à Sans-Atout dans un CONTEXTE INUSITÉ affirme :

- **un pointage minimum de 12 points (HL), ou 10-11 points s'il y a eu une déclaration *Passé* au premier tour,**
- **la présence de deux suites mineures au moins CINQUIÈMES SPÉCIFIÉES, ou leur équivalence.**

COROLLAIRE : Il n'y a PAS DE LIMITE SUPÉRIEURE pour cette déclaration parce qu'il s'agit d'une surenchère d'ouverture.

Donc, si le pointage est celui d'une main forte, c'est-à-dire qu'il dépasse 21 points, il faut choisir la surenchère d'ouverture la plus appropriée selon le contexte en cours.

Dans le système enseigné, la CATÉGORISATION DU POINTAGE des mains DÉFENSIVES est très simple. Il n'y a que la **surenchère d'ouverture à la couleur** (Standard) où le pointage est limité entre 13 et 17 points pour décrire SPÉCIFIQUEMENT une main de CATÉGORIE MINIMALE AYANT UNE COULEUR CINQUIÈME (la raison étant que ce type de main est très courant). Par ailleurs, toutes les autres surenchères d'ouverture, *sauf s'il y a eu évidemment un *Passé en entrée de jeu**, décrivent un pointage dont la limite supérieure est NON DÉFINIE.

Voici quelques exemples de mains rencontrant les exigences **minimales** pour pouvoir être décrites par une enchère à Sans-Atout Inusité au premier tour des enchères.

Ex. 1.10:1

<p>a) 10 9 7 R D 8 7 2 R D 5 4 3</p>	<p>b) 10 7 R 10 8 7 6 4 A D 5 4 3</p>	<p>c) A --- D 10 9 8 6 4 D 10 9 8 4 2</p>
---	--	--

Ces mains possèdent 12 points et DEUX couleurs mineures cinquièmes spécifiées, ou leur équivalence, et pourraient ouvrir les enchères si la situation le permettait. Mais, lorsque les enchères sont ouvertes en premier par les opposants et qu'il y a contexte inusité, il devient possible d'annoncer de telles mains par une surenchère d'ouverture à Sans-Atout qui est reconnaissable par le fait qu'une signification naturelle est illogique. Cependant, il faut absolument posséder les CONDITIONS MINIMALES exigées pour obtenir une marque valable avec une surenchère à Sans-Atout Inusité à cause de l'élévation non négligeable de l'échelle des enchères. Sinon il faut trouver une autre description ou disqualifier la main pour le premier tour.

Ex. 1.10:2

a)	---	b)	10	c)	---
	9 7		---		---
	R 9 8 7 3 2		R 10 8 7 6 4		R 10 9 8 6 4
	R D 5 4 3		D V 9 8 5 3		D 10 9 8 4 3 2

Les trois exemples ci-dessus représentent la **limite inférieure** à respecter AU PLAN QUALITATIF ET QUANTITATIF pour une surenchère à Sans-Atout Inusité au NIVEAU 1 seulement ou au DEUXIÈME TOUR des enchères.

Il n'y a pas de limite supérieure à proprement parler pour employer les surenchères à Sans-Atout Inusité. L'important est d'éviter de tomber dans la mauvaise habitude consistant à parler à tout prix avec des mains plus ou moins conformes aux règles établies comme, par exemples, les mains suivantes. En situation de surenchère, ces mains ne doivent pas être décrites par une déclaration à Sans-Atout Inusité malgré leur pointage de main d'ouverture.

Ex. 1.10:3

a)	---	b)	10	c)	R
	R 7		A R		D V 10
	R 8 7 5 3 2		R 10 8 7 6		R 9 8 6 4
	R V 5 4 3		D V 9 8 5		A R D 9

Ces trois mains ne possèdent aucune couleur cinquième spécifiée ou leur équivalence. Il faut cesser de croire que l'on peut passer outre à une carence

au niveau des critères qualitatifs sous prétexte que *le pointage dépasse le minimum requis*.

Il y a plusieurs contextes qui peuvent correspondre à une situation d'enchères inusitée. Il faut donc regrouper l'ensemble des situations inusitées dans un certain nombre de catégories spécifiques qui correspondront chacune à un contexte inusité si l'on ne veut pas que l'identification de toute surenchère d'ouverture à Sans-Atout ne devienne pas ambiguë.

Il y a cinq principales catégories de situations d'enchères, donc de contextes, où la déclaration d'une surenchère à Sans-Atout semble illogique.

PRINCIPE 1.10:3 LES CINQ CONTEXTES POUR UNE SURENCHÈRE D'OUVERTURE À SANS-ATOUT INUSITÉ

Le contexte d'une déclaration à Sans-Atout est INUSITÉ quand il s'agit d'une SURENCHÈRE D'OUVERTURE qui est annoncée soit :

- ① à SAUT au niveau 2;
- ② au deuxième tour, après avoir déclaré *PASSE*;
- ③ après un FIT en MAJEURE;
- ④ après une enchère à Sans-Atout par un des adversaires;
- ⑤ après une ouverture forte adverse.

Lorsque le niveau 2 n'est plus disponible, il est possible de faire logiquement une surenchère à Sans-Atout Inusité au NIVEAU 3 (donc, sans saut d'enchères) dans les contextes 2, 3 et 4.

Réciproquement, toute surenchère d'ouverture à 3 SA avec saut ne peut JAMAIS CORRESPONDRE À UN CONTEXTE INUSITÉ; il s'agit, par conséquent, toujours d'un 3 SA faible.

Examinons séparément chacun des cinq contextes inusités.

1.10.1 UNE SURENCHÈRE D'OUVERTURE À 2 SA À SAUT

Cette première catégorie est la plus facile à reconnaître mais il faut bien réaliser que cela vaut uniquement pour une surenchère d'ouverture à Sans-Atout dont le saut peut se “voir” au **niveau 2**.

Voici trois types de situations d'enchères correspondant à cette catégorie.

Ex. 1.10.1	1	2	3	4	
:1	Passe	1 Co	2 SA	...	= <i>Inusité</i>
:2	1 Tr	2 SA	= <i>Inusité</i>
:3	1 Tr	Passe	1 Co	2 SA	= <i>Inusité</i>

COMMENTAIRES :

- :1 C'est l'exemple le plus classique. Une ouverture adverse en majeure au niveau 1 suivie d'une déclaration à Sans-Atout en défensive d'enchères à saut au niveau 2.
- :2 C'est moins classique mais très logique quand même. Le joueur adverse peut très bien posséder seulement 3 cartes dans sa couleur d'ouverture en mineure. La surenchère d'ouverture à saut à 2 SA exprime toujours la possession de suite spécifiée au moins cinquième dans les **DEUX MINEURES**. Il est plutôt inutile et confondant d'accorder à une surenchère Inusitée des significations “alternatives” *pour remplacer les couleurs qui sont nommées* par les adversaires.

:3 Il est beaucoup PLUS SIMPLE DE CONSERVER TOUJOURS LA MÊME DÉFINITION pour une surenchère à Sans-Atout Inusité. Ici, le surenchère d'ouverture à Sans-Atout montre un saut d'enchères au niveau 2 et affirme toujours la présence de deux bonnes suites en mineures. Certains joueurs utilisent le principe des “*deux couleurs inférieures non nommées*” pour préciser quelles sont les couleurs qui sont possédées par le joueur qui déclare une surenchère à Sans-Atout Inusité. Ce principe peut parfois s'avérer productif mais il rend très compliqué l'harmonisation et l'apprentissage de plusieurs règles et conventions, comme la surenchère d'ouverture à Sans-Atout naturel et celle à 3 SA faible.

BREF, UNE ENCHÈRE AVEC SIGNIFICATION “VARIABLE” APPORTE PEU AU NIVEAU DE L'EFFICACITÉ ET COMPLIQUE LOURDEMENT LES COMMUNICATIONS.

1.10.2 SURENCHÈRE D'OUVERTURE À SA APRÈS AVOIR PASSÉ, SAUF EN SITUATION DE RÉVEIL DES ENCHÈRES AU NIVEAU 1 SUIVANT UN «PASSE APRÈS OUVERTURE ADVERSE»

Cette catégorie est aussi très facile à reconnaître en faisant abstraction du cas d'exception qui est lui-même très logique. C'est le fait d'avoir déclaré *Passé* qui rend évident le côté inusité de ce contexte. Par conséquent, UN SAUT D'ENCHÈRES DEVIENT INUTILE. En effet, il est inconcevable qu'un joueur puisse désirer jouer à Sans-Atout après avoir Passé au préalable sauf dans le cas d'une MAIN DISQUALIFIÉE DE FORCE comme dans le quatrième exemple ci-dessous.

Vous devez prendre note que la déclaration *Passé* peut survenir soit en entrée de jeu ou soit après ouverture adverse. Ces deux conditions de «Passé» peuvent décrire un surenchère d'ouverture à Sans-Atout Inusité mais le joueur qui désire faire une telle déclaration (qui ne peut avoir 13 points ou 12 points et une couleur cinquième spécifiée) doit COMPENSER LA CARENCE de 1 ou 2 points par la présence d'une **chicane** ou de **deux doubletons**.

Ex. 1.10.2	1	2	3	4	
:1	Passé	1 Pi	Passé	2 Pi	
	2 SA	= Inusité

1.10 Le Sans-Atout Inusité

:2	Passe 1 SA	1 Ca ...	Passe ...	1 Pi ...	=	<i>Inusité</i>
:3	1 Co Passe	Passe 2 SA	2 Co ...	Passe ...	=	<i>Inusité</i>
:4	Passe 1 Co	Passe Passe	1 Tr Passe	Passe <u>1 SA</u>	=	<i>Réveil des enchères</i>
:5	Passe 3 SA	2 Co ...	Passe ...	3 Co ...	=	<i>Inusité</i>

COMMENTAIRES :

- :1** Le joueur #1 a Passé d'emblée parce que son pointage était insuffisant pour un ouverture et qu'il a respecté le principe voulant qu'il est interdit de compter des points pour les couleurs courtes pour ouvrir les enchères. Au deuxième tour, parce que son partenaire a eu l'opportunité de s'exprimer et que les adversaires ont dévoilé leur jeu, il devient pertinent de reconsidérer sa main qui est fortement débalancée en mineures avec seulement 10 à 11 HL.

- :2** Cet exemple illustre tout simplement qu'il est possible de déclarer une surenchère d'ouverture à Sans-Atout Inusité au niveau 1 sans risques de confusion parce que le défenseur a déclaré *Passe* au préalable.

- :3** Cette fois, il y a eu un *Passe après ouverture adverse* suivi d'une surenchère d'ouverture à Sans-Atout **au niveau 2** (sans saut), il s'agit d'un contexte Inusité sans contredit. Le joueur qui a Passé doit posséder deux suites mineures spécifiées ou équivalentes mais son pointage ne peut excéder **11 points** sinon il aurait pu faire une surenchère d'ouverture à Sans-Atout Inusité à saut au premier tour.

- :4** Un joueur qui *Passe après ouverture adverse* peut très bien avoir une main d'ouverture impossible à déclarer au premier tour, c'est-à-dire une **MAIN DISQUALIFIÉE DE FORCE**. La surenchère d'ouverture à Sans-Atout au **niveau 1** dans le contexte d'un *Passe* après ouverture adverse prend la

signification d'un **RÉVEIL DES ENCHÈRES** parce que les enchères sont sur le point de s'arrêter et que l'ÉVENTUALITÉ D'UNE MAIN DISQUALIFIÉE DE FORCE EST BEAUCOUP PLUS GRANDE QUE CELLE D'UNE MAIN INUSITÉE. Le maintien de la signification naturelle de cette enchère rend possible de faire savoir à son partenaire que l'on possède une **main balancée de 13 à 15 points** qui était disqualifiée au premier tour à cause de l'absence d'une couleur cinquième et de la présence de cartes dans la couleur d'ouverture adverse. Le contexte de cette situation d'enchères fait "entorse" à la définition de ce type de contexte Inusité mais son incidence relativement courante fait en sorte qu'il est préférable de lui conserver son **sens naturel**. Donc, dans ce contexte précis, il faudra annoncer à SAUT au niveau 2 pour décrire une main très offensive de 10-11 points ayant deux bonnes suites en mineures.

PRINCIPE 1.10:4 SURENCHÈRE D'OUVERTURE À SANS-ATOOUT NATUREL AU DEUXIÈME TOUR

Une surenchère à Sans-Atout au deuxième tour conserve son *sens naturel* de MAIN BALANCÉE MAIS AVEC SEULEMENT 13 À 15 POINTS quand les trois conditions suivantes sont réunies :

- le joueur a déclaré *Passé après ouverture adverse*,
- la surenchère d'ouverture est faite au niveau 1 et
- les deux joueurs précédents ont Passé (*contexte de réveil des enchères*).

:5 Lorsqu'il y a eu *Passé d'emblée*, le contexte permet encore de faire une surenchère à Sans-Atout Inusité si la distribution de la main est exceptionnelle malgré le pointage inférieure à 12 points et si la vulnérabilité est favorable car il est peu probable que le contrat soit réalisable étant donné que le défenseur-répondant doit annoncer au niveau 4. Par ailleurs, cette surenchère d'ouverture faible à 3 SA ne peut pas être la convention 3 SA faible parce qu'il est possible d'ouvrir les enchères avec une main rencontrant les exigences de cette convention. Logiquement, il ne peut donc JAMAIS y avoir de surenchère d'ouverture à 3 SA FAIBLE le deuxième tour des enchères.

1.10.3 SURENCHÈRE D'OUVERTURE À SA SUR UN FIT EN MAJEURE

Cette troisième catégorie de situations d'enchères possède une caractéristique qui rend très facile l'identification d'un contexte à Sans-Atout Inusité. C'est la déclaration d'un soutien en majeure chez l'équipe adverse.

Ex. 1.10.3	1	2	3	4	
:1	1 Co	Passe	2 Co	2 SA	= Inusité
:2	1 Tr	Passe	2 Tr	<u>2 SA</u>	= <i>Naturel</i>
:3	2 Pi	Passe	Passe	<u>2 SA</u>	= <i>Naturel</i>
:4	1 Co	Passe	3 Co	3 SA	= Inusité
:5	2 Co	Passe	Passe	<u>3 SA</u>	= <i>3 SA faible</i>
:6	2 Pi	Passe	3 Pi	3 SA	= Inusité
:7	3 Co	<u>3 SA</u>	= <i>3 SA. faible</i>

COMMENTAIRES :

- :1 C'est la situation d'enchères qui est la plus classique pour cette catégorie de contexte inusité; il n'y a pas de confusion possible quand il y a SOUTIEN EN MAJEURE.
- :2 Le fit n'est pas en majeure, ce ne peut donc pas être une contexte inusité. Les adversaires possèdent au moins 8 cartes dans la couleur mineure à Trèfle, il ne serait pas logique d'annoncer que l'on possède une couleur cinquième à Trèfle en espérant que le partenaire puisse posséder un soutien dans cette couleur. Ce contexte est donc celui d'une véritable surenchère d'ouverture à Sans-Atout. Vous verrez plus loin que cette déclaration exige la possession d'une main balancée d'au moins 17 points avec des arrêts adéquats dans la couleur adverse.

- :3 Ce n'est pas une situation inusitée parce qu'il n'y a pas de fit en majeure, pas de saut d'enchères au niveau 2, le joueur n'a pas Passé au préalable et l'enchère adverse est une ouverture faible (donc il n'y a pas d'ouverture forte ou de déclaration à Sans-Atout non plus). Il s'agit encore là d'une véritable SURENCHÈRE D'OUVERTURE NATURELLE, donc pour jouer à Sans-Atout.

- :4 Il y a FIT EN MAJEURE, c'est un contexte inusité même si la surenchère d'ouverture à Sans-Atout est déclarée au **niveau 3**. C'est le soutien (ou FIT) en majeure qui est le critère inusité et non le niveau de l'enchère associée ou non à la présence d'un saut d'enchères.

- :5 La convention 3 SA faible est harmonisée avec la surenchère à Sans-Atout Inusité. UNE OUVERTURE FAIBLE au niveau 2 par les opposants qui ne reçoit pas de soutien NE PEUT PAS CORRESPONDRE À UN CONTEXTE INUSITÉ même s'il y a une surenchère d'ouverture à Sans-Atout à saut car le niveau 3 doit alors être employé. *Toute surenchère d'ouverture à saut à 3 SA* correspond au contexte de la convention **3 SA faible**, il ne peut donc y avoir de confusion entre ces deux contextes.

- :6 Toute surenchère d'ouverture à Sans-Atout quand il y a un fit déclaré en majeure chez les opposants ne peut être que pour signifier deux bonnes couleurs en mineures. Il est plus logique et plus simple de conserver cette signification par rapport à celle d'une 3 SA faible parce que les adversaires affirment dans ce contexte qu'ils ont tous deux des mains faibles. Cette CERTITUDE permet d'affirmer que la surenchère d'ouverture Inusitée sera plus fréquente et rentable qu'une surenchère d'ouverture correspondant à une main faible en pointage.

- :7 Il n'y a pas de contexte inusité même s'il est plausible de faire une déclaration dans ce sens. C'est le contexte de la convention 3 SA faible qui s'applique même s'il n'y a pas de saut d'enchères, cela a été défini comme tel pour des raisons d'efficacité et de logique. On ne peut être certain que le répondant adverse a une main faible (comme dans le cas précédent), il est alors préférable de contre-attaquer une contre-attaque.

1.10.4 SURENCHÈRE D'OUVERTURE À SA APRÈS UNE ENCHÈRE ADVERSE À SANS-ATOUT EN OUVERTURE OU EN RÉPONSE

Ce contexte représente la situation inusitée par excellence. Tout commentaire serait superflu.

Ex. 1.10.4	1	2	3	4	
:1	1 SA	2 SA	= <i>Inusité</i>
:2	1 SA	Passe	Passe	2 SA	= <i>Inusité</i>
:3	1 Co	Passe	1 SA	2 SA	= <i>Inusité</i>
:4	1 Co	Passe	2 SA	3 SA	= <i>Inusité</i>

1.10.5 SURENCHÈRE D'OUVERTURE À SA LORSQUE LES ADVERSAIRES ONT DÉCLARÉ UN 2 FORT

Il s'agit d'une situation plutôt rare mais plausible. La surenchère d'ouverture à Sans-Atout Inusité offre au défenseur-répondant deux couleurs en vue d'un fit. Ceci permet d'augmenter les chances de réussite et rend plus compétitif une surenchère d'ouverture dans ce contexte risqué car le défenseur-répondant ne peut posséder évidemment qu'un faible pointage.

Ex. 1.10.5	1	2	3	4	
:1	2 Tr	2 SA	= <i>Inusité</i>
:2	2 Pi*	Passe	Passe	2 SA	= <i>Inusité</i>
:3	2 Tr	Passe	2 Ca	2 SA	= <i>Inusité</i>

N.B. *Pour éviter la redondance, tout au long de ce Livre (les 10 Chapitres), ce sont seulement les enchères ne faisant pas partie du Système Global qui seront identifiées par un ASTÉRISQUE sans égard à la nature ARTIFICIELLE ou NATURELLE des enchères.*

COMMENTAIRES :

- :1** Le joueur #1 a annoncé 2 Trèfles qui est une ouverture conventionnelle (artificielle) signifiant une main forte en ouverture.
- :2** Le joueur #2 a annoncé une ouverture forte Standard (à Pique); cela ne change rien au contexte d'une surenchère à Sans-Atout Inusité.
- :3** Même s'il y a une réponse qui est faite suite à l'une de ces deux catégories d'ouverture forte, il est encore possible de déclarer un Sans-Atout Inusité pour le défenseur en quatrième position surtout si le répondant adverse a déclaré avoir un très faible pointage en annonçant la réponse artificielle par échelon à 2 Carreaux.

SECTION PRATIQUE 1.10

Ex. 1.10:4 Que déclarez-vous avec chacune des mains ci-dessous si la séquence des enchères se déroulent de la manière suivante ?

1	2	3	4
1 Tr	Passe	1 Pi	Vous

<p>a) 5 R D A V 5 4 2 D 9 5 4 3</p>	<p>b) 5 D R D 8 7 6 D V 9 8 5 4</p>	<p>c) R D V V 9 7 6 4 2 A R D 9</p>
--	--	--

RÉPONSES :

- a) 2 Carreaux :** Cette main contient 12 PH + 2 PL et seulement une couleur cinquième robuste à Carreau, il faut faire une surenchère d'ouverture sans saut, donc au niveau 2.

- b) **2 SA** : Il y 10 PH + 3 PL, une couleur cinquième spécifiée à Carreau et une couleur cinquième équivalente à Trèfle. N'oubliez pas qu'une couleur équivalente doit posséder au moins 1 GH et un petit Honneur (deux pH sont souhaitables quand le GH est la Dame) et une carte supplémentaire. Cette main rencontre bien les exigences pour une enchère à Sans-Atout Inusité mais le contexte le permet-il ? Oui, parce que la surenchère d'ouverture à Sans-Atout peut se faire à **saut** au niveau **2**.
- c) **Passe** : Même si cette main possède 16 PH + 2 PL, il faut Passer car la couleur sixième n'est même pas robuste (il n'y a qu'un seul pH) pour annoncer une surenchère d'ouverture Standard au niveau 2 et il n'y a aucune possibilité de faire une déclaration alternative pour l'instant.

Ex. 1.10:5 Que déclarez-vous avec la main suivante dans chacune des situations d'enchères qui sont présentées ?

10

 A 10 8 7 5 3
 R 9 8 5 4 2

	1	2	3	4
a)	Passe Vous	2 Co ...	Passe ...	3 Co ...
b)	2 Co	Vous

RÉPONSES :

- a) 3 SA : Vous avez Passé en entrée de jeu donc pas de confusion possible; ce contexte permet de faire une surenchère d'ouverture à Sans-Atout Inusité qui décrit explicitement ce genre de main, votre partenaire sait que votre main est faible mais offensive et il a le choix entre deux couleurs pour donner son soutien. Le niveau n'est pas vraiment excessif car votre *Passe* a permis d'écouter les enchères et vous savez que les deux adversaires ont

des mains faibles mais une très bon fit à Cœur. Par conséquent, votre partenaire a une main DISQUALIFIÉE DE FORCE; votre équipe est en contrôle pour parer à toute compétition des enchères par les opposants. Par contre, *si vous aviez ouvert les enchères à 1 Carreau* cela aurait pu amener un contrat très difficile, surtout à Sans-Atout, car votre partenaire qui a un bon pointage et possiblement un soutien banal en mineure aurait théoriquement “*convertit*” un contrat partiel en mineure au niveau 4 en contrat de manche à Sans-Atout (cette notion fait partie du Chapitre 2).

b) Passe : Hélas, il est impossible de décrire cette main dans ce contexte d'enchères. Vous n'avez pas Passé au premier tour, il n'y a pas de fit en majeure, il n'est pas possible de faire un saut d'enchères à Sans-Atout au niveau 2 et une déclaration à saut à 3 SA correspondrait à la convention 3 SA faible. Il faut se résigner à Passer pour le premier tour !

N. B. Une surenchère d'ouverture à SAUT à 3 SA au deuxième tour n'a aucune signification particulière, car il ne peut y avoir de 3 SA faible, ni de surenchère à Sans-Atout naturel après un *Passe* et *il est alors inutile de déclarer à saut au niveau 3 pour indiquer qu'il y a contexte inusité*, LE NIVEAU 2 EST SUFFISANT.

Ex. 1.10:6 Que déclarez-vous avec la main suivante dans chacune des situations d'enchères qui sont présentées ?

R 6
8
A D 10 5 3
R D V 7 4

	1	2	3	4
a)	1 Pi	Passe	2 Pi	Vous
b)	3 Co	Vous
c)	1 Co	Passe	3 Co	Vous

d)	1 Tr	Passe	1 Pi	Vous
e)	1 Ca	Passe	2 Ca	Vous

RÉPONSES :

- a) **2 SA :** Il n'est pas possible de faire un saut d'enchères au niveau 2 à Sans-Atout mais cela n'est pas nécessaire car les adversaires ont déclaré un fit en majeure ce qui est suffisant pour CONCLURE QUE LE CONTEXTE EST INUSITÉ pour une surenchère d'ouverture à Sans-Atout.
- b) **Passe :** Aucun des cinq contextes inusités n'est admissible. Déclarer une surenchère d'ouverture à 3 SA dans ce contexte affirmerait un 3 SA faible, c'est-à-dire un barrage dans une couleur mineure.

Les contextes de ces deux enchères ont été harmonisés de cette façon parce que la surenchère d'ouverture faible à 3 SA est plus rentable à long terme que la surenchère à Sans-Atout Inusité au niveau 3 lorsque les adversaires annoncent une ouverture faible au niveau 3. En effet, il est plus rentable de combattre un barrage par un barrage (sauf quand il y a CERTITUDE que les opposants ont **chacun une main faible**, Voir l'exemple **1.10.3:6**) que de rechercher un contrat de niveau 4 sans être certain de posséder un fit. Ainsi dans un tel contexte, on peut affirmer qu'il faut éviter de faire une surenchère d'ouverture Standard avec une main riche en points sans atout long et fort, car il est alors généralement plus payant d'adopter une attitude de défensive de contrat. Pour bien comprendre ce point relativement important, on peut résumer en disant que *lorsque les opposants annoncent une ouverture faible en majeure au niveau 3, il vaut mieux perdre l'opportunité d'annoncer 3 SA* comme surenchère d'ouverture **Inusitée** (et aussi, va sans dire, la surenchère d'ouverture "naturelle" à **Sans-Atout** au niveau 3) afin de pouvoir utiliser la convention **3 SA FAIBLE** parce qu'elle inclut (en plus de sa signification propre) *LES BARRAGES EN MINEURE DE NIVEAU 4* ce qui conserve le **SENS NATUREL** à la *SURENCHÈRE D'OUVERTURE STANDARD AU NIVEAU 4*.

- c) **3 SA** : Cette fois le contexte ne cause aucune ambiguïté, toute surenchère à Sans-Atout en présence d'un fit déclaré en majeure chez les opposants affirme la possession de deux bonnes suites en mineure.
- d) **2 SA** : Quand il y a ouverture adverse et que les enchères demeurent au niveau 1, il est possible de faire une surenchère d'ouverture à **saut au niveau 2 à Sans-Atout** ce qui produit un CONTEXTE INUSITÉ. Il n'y a donc pas de confusion possible entre une surenchère d'ouverture à Sans-Atout *naturel* qui se fait toujours sans saut au niveau **1 ou 2** (V. au point suivant) et une surenchère d'ouverture à 3 SA faible qui se fait toujours avec saut (au niveau 3 bien entendu) sauf sur une ouverture faible et sur un fit en mineure au niveau 3.
- e) **Passe** : Une surenchère d'ouverture sans saut à 2 SA sur un fit en mineure prendrait une signification naturelle et une surenchère d'ouverture à saut à 3 SA équivaldrait à un 3 SA faible. Il est donc IMPOSSIBLE DE DÉCLARER UNE ENCHÈRE À SANS-ATOUT INUSITÉ DANS LE CONTEXTE D'UNE FIT EN MINEURE AU NIVEAU **2 OU 3** (ce qui est sans conséquences d'ailleurs). Il faudrait théoriquement une sixième carte à Trèfle pour pouvoir faire une surenchère d'ouverture sans saut au niveau 3, il est donc préférable de Passer avec seulement une couleur cinquième à Trèfle surtout que vous posséder cinq bonnes cartes dans l'atout des adversaires qui ne peuvent donc que posséder un faible fit à 8 cartes à Carreau. Il est de bon aloi de savoir profiter des situations où il est plus rentable de laisser les adversaires remporter les enchères sans quoi ce serait votre équipe qui subirait une marque inférieure à la moyenne.